



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Edition révisée n° : 2

Date : 16/3/2006

Remplace la fiche : 1/3/2006

IPPON 500 SC

CA701303

www.lisam.com



N : Dangereux pour l'environnement



Xn : Nocif

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identification du produit : Iprodione 500 g/L SC.
Nom commercial : IPPON 500 SC
Usage : Agriculture.
Type de produit : Fongicide.
* Identification de la société : AGRIPHAR S.A.
Rue de Renory, 26/1
B-4102 Ougrée Belgique-Belgie
Tel. : +32 (0)4 385 97 11
Fax : +32 (0)4 385 97 49
e-mail: info@agriphar.com
http://www.agriphar.com
N° de téléphone en cas d'urgence : Voir le centre Anti-poison.

2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS / No CE / Numéro index	Symbole(s)	Phrase(s) R
<u>iprodione (ISO)</u>	: 480 à 515 g/L	36734-19-7 / 253-178-9 / 616-054-00-9	Xn N	40-50/53
Log P octanol / eau à 20°C	: 3 [25°C]			
Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]	: > 2000			
Admin. percutanée (rat) DL50 [mg/kg]	: > 2000			
Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]	: > 5.16			
Cancérogénicité	: Suspecté cancérigène.			
Cancérogénicité	: Classe 3			
CL50-96 Heures - poisson [mg/l]	: 3.1			
CE50-48 Hrs - Daphnia magna [mg/l]	: 0.66			
IC50 72h Algae [mg/l]	: 1.8			

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Phrases relatives aux dangers : Nocif. Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
Effets dangereux pour la santé : Suspecté cancérigène. Classe 3. Possibilité d'effets irréversibles.
Danger pour l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mode d'exposition dominant : Inhalation. Contact avec la peau et les yeux. Ingestion.
Symptômes liés à l'utilisation
- Inhalation : Maux de tête. Etourdissements. Somnolence. Nausées. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- Contact avec la peau : N'est pas supposé irritant.
- Contact avec les yeux : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.
- Ingestion : L'ingestion de ce produit peut présenter un danger pour la santé.

4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours
- Inhalation : Faire respirer de l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.

AGRI PHAR S.A.

Rue de Renory, 26/1 B-4102 Ougrée Belgique-Belgie

Tel. : +32 (0)4 385 97 11 - Fax : +32 (0)4 385 97 49 - e-mail: info@agriphar.com - http://www.agriphar.com

**IPPON 500 SC****CA701303**

www.lisam.com

4 PREMIERS SECOURS (suite)

- Contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Consulter un médecin si une indisposition se développe.
- Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter d'urgence un médecin si la douleur, les clignotements, le larmolement ou la rougeur persistent.
- Ingestion : **NE PAS FAIRE VOMIR**. En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : Eau. Mousse. Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
- * Risques spécifiques : Une température élevée peut libérer des gaz toxiques. Oxydes d'azote. Halogènes. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.
- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.
- Précautions pour l'environnement : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Méthodes de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- Général : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de vapeurs.
- Mesures techniques de protection : Veiller à une bonne mise à la terre.
- Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel.
- Manipulation : Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Eliminer rapidement des yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle



- Protection respiratoire : Equipement de protection respiratoire approprié.
- Protection de la peau : Gants. Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.
- Protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité.
- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle : Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et/ou de vapeurs. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a un risque d'exposition.

**IPPON 500 SC****CA701303**

www.lisam.com

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique à 20 °C	: Liquide visqueux.
Couleur	: Beige.
Odeur	: Négligeable.
pH	: 7.1
Densité	: 1.082
Viscosité	: 1049 cPs
Tension de surface [mN/m]	: 48,6
Solubilité dans l'eau	: Complète.
Autres	: Taille des particules (moyenne): < 3.5 µm Résidu (tamis de 315 µm): Négligeable. Résidu (tamis de 40 µm): < 0.1% Résidu (tamis de 150 µm): < 0.01%

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité et réactivité	: Stable.
* Produits de décomposition dangereux	: Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques. Oxydes d'azote. Halogènes. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.
Réactions dangereuses	: Réagit avec : Agent oxydant. Acides. Mélange alcalin.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	
- Cutanée	: N'est pas supposé irritant.
- Oculaire	: Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.
Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]	: > 2000
Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]	: > 2000
Sur les ingrédients	: Voir Rubrique : Informations sur les composants.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information relative aux effets écologiques	: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
CL50-96 Heures - poisson [mg/l]	: 38.9
EC50-48h Daphnia magna [mg/l]	: 3.7
IC50 72h Algae [mg/l]	: 4.994
Sur les ingrédients	: Voir Rubrique : Informations sur les composants.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Généralités	: Déchets dangereux par suite de leur toxicité. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
-------------	--

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information générale	: S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.
Transport terrestre	
- Désignation officielle de transport	: UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (iprodione (ISO), 50% Solution), 9, III
- No ONU	: 3082

AGRI PHAR S.A.

Rue de Renory, 26/1 B-4102 Ougrée Belgique-Belgie

Tel. : +32 (0)4 385 97 11 - Fax : +32 (0)4 385 97 49 - e-mail: info@agriphar.com - http://www.agriphar.com

**14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)**

- I.D. n° : 90
- ADR/RID : Classe : 9
- Groupe d'emballage ADR/RID : Groupe : III
- Etiquetage ADR

**Transport par mer**

- Désignation officielle de transport : UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (iprodone (ISO), 50% Solution), 9, III
- Code IMO-IMDG : Classe : 9
- Groupe d'emballage IMO : Groupe : III
- IMDG-Pollution marine : Marine polluant
- Etiquette(s) de danger

**Transport aérien**

- Désignation officielle de transport : UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (iprodone (ISO), 50% Solution), 9, III
- IATA - Classe ou division : Classe : 9
- Groupe d'emballage IATA : Groupe : III
- Instructions d'emballage : 914/NO LIMIT - 914/NO LIMIT
- Etiquette(s) de danger

**15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

- Symbole(s) : XN: Nocif.
N : Dangereux pour l'environnement
- Phrase(s) R : R40 : Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Phrase(s) S : S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23 : Ne pas respirer les gaz, fumées, vapeurs, aérosols.
S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

16 AUTRES INFORMATIONS

- * Autres données : Révision - Voir : *

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58CE de la Commission de la CEE.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Edition révisée n° : 2

Date : 16/3/2006

Remplace la fiche : 1/3/2006

IPPON 500 SC

CA701303

www.lisam.com

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

AGRI PHAR S.A.

Rue de Renory, 26/1 B-4102 Ougrée Belgique-Belgie

Tel. : +32 (0)4 385 97 11 - Fax : +32 (0)4 385 97 49 - e-mail: info@agriphar.com - <http://www.agriphar.com>